

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT CA 29 0115

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 7 octobre 2019.

RÈGLEMENT CA29 0115

Règlement sur l'occupation du domaine public pour l'installation de deux stations de mesures limnimétriques par la Communauté métropolitaine de Montréal

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce seizième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-neuf.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl

CA29 0115

ARTICLE 4 : Le présent règlement remplace le règlement CA29 0113 adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 8 avril 2019.

ARTICLE 5 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

MAIRE D'ARRONDISSEMENT

SECRETÁIRE D'ARRONDISSEMENT